

SEANCE	23 octobre 2009 CG-2-2379
Direction Générale du Développement	Direction des Routes et des Transports

Projet PONT D'ACHERES – BOUCLE DE CHANTELOUP : Liaison RD 30 – RD 190 sur les communes d'Achères, Chanteloup-Les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Triel-sur-Seine
Bilan de la Concertation

OBJET : Le projet de création d'un pont à l'extrémité Nord de l'Île de la Dérivation est prévu depuis de nombreuses années.

Le tracé de principe a été adopté en janvier 2009.

Simultanément ou postérieurement à l'enquête publique préalable à la DUP, se déroulera une enquête parcellaire dont l'objet est la détermination précise des terrains nécessaires à l'exécution des travaux.

OPPORTUNITE DU PROJET :

- Dans la boucle de Chanteloup, le réseau de voiries internes est orienté Nord/Sud et essentiellement tourné vers le pont de Poissy dont les **accès sont saturés aux heures de pointe**.
- La création d'un nouveau franchissement de Seine et d'une liaison Est-Ouest va permettre d'améliorer les déplacements quotidiens en réduisant les temps de transports et en permettant ainsi un renforcement des transports collectifs et des circulations douces.
- Dans le cadre du protocole de l'OIN Seine-Aval, l'organisation du développement de la boucle de Chanteloup constitue un enjeu majeur.
- Le Département a réalisé une étude de faisabilité technique, sur la base du tracé de l'A104 retenu après le débat public fin 2006, afin de s'assurer que le projet de voie départementale est compatible avec l'A104. Concernant l'étude du pont, le Département travaille en étroite collaboration avec les élus locaux concernés, à une optimisation du positionnement du pont notamment. Cette étude prend en compte les contraintes techniques, les enjeux locaux et les coûts.
- Au vu de cette étude, il n'est pas possible techniquement d'éviter totalement l'Île de la Dérivation, car un appui intermédiaire sur l'île est nécessaire, pour maîtriser raisonnablement les coûts pour le contribuable.

OBSERVATIONS :

Il est proposé que soit privilégié un franchissement de Seine en sous-fluvial, couplée avec l'A 104, projet que le Département ne sera pas en mesure de réaliser seul (une traversée départementale sous-fluviale représente un coût de réalisation supérieur de l'ordre de 350 % par rapport à un pont).

- Des études de trafics affinées sont en cours : simulations réalisées sur la base d'hypothèses de développements attendus dans le secteur et sur les différents projets d'infrastructures de transport (conditions de trafics à l'horizon 2020 et 2030).
- Le projet ouvrira des opportunités d'amélioration des transports collectifs routiers dans la zone desservie. Leur déplacement et notamment le rabattement vers les gares et vers les projets de transports collectifs ferrés (Tangentielle Ouest - TGO), se trouveront facilités par l'amélioration des conditions de circulation.
- Le Département, partenaire du STIF et de l'EPAMSA dans le cadre d'une réflexion sur le développement des transports en commun sur l'ensemble du territoire de l'OIN Seine-Aval, a pour objectif de définir pour l'horizon 2020 un réseau structurant de bus.

FINANCEMENT :

Le coût du projet est estimé au stade actuel des études à environ **100 M€ T.T.C.** (valeur 2008).